

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNE D'INJOUX-GENISSIAT**

Envoyé en préfecture le 06/05/2024

Reçu en préfecture le 06/05/2024

Publié le

ID : 001-210101895-20240429-DEL24\_19-DE



N° 24/19

SEANCE DU 29 AVRIL 2024

Nombre deMembres

En Exercice : 14

Présents : 10

Procuration : 2

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-neuf avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal d'Injoux-Génissiat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Denis MOSSAZ, Maire.**

**Date de convocation du Conseil Municipal et affichage** : 18 avril 2024.

**Membres présents à la séance** : Mmes MM. BALSEM Lydie, BILLET Benoît, BLANC Valérie, BOSSON Pascale, CARREZ Laurent, FILLOD Claude, FOU CART Bernard, LECOQ Frédéric, MOSSAZ Denis, SELLIER Sophie

**Membres excusés** : PRUDHOMME Joël (pouvoir à Denis MOSSAZ) – VERDET Patricia (pouvoir à Pascale BOSSON) – ANDRE Bérengère – ARTERO Véronique.

Secrétaire de Séance : **Bernard FOU CART**

**Objet : Convention d'accompagnement avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain – Réhabilitation de l'ancienne école d'Injoux – Maîtrise d'œuvre**

Monsieur le Maire rappelle le projet de réhabilitation de l'ancienne Ecole d'Injoux qui a fait l'objet d'une étude préalable par le cabinet Jacques GERBE pour un montant de travaux estimé à 630 223,93 € H, soit 756 268,71 € TTC.

Au regard de l'importance des travaux et par là du choix du maître d'œuvre, pour ce qui concerne les prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage, il informe qu'un contact a été pris avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain pour la réalisation d'une étude pré-opérationnelle (définition des besoins et recensement des contraintes), l'assistance à la passation du marché de Maîtrise d'œuvre (marché à procédure adaptée) et l'assistance à la passation de prestations intellectuelles.

La mission est prévue pour se réaliser dans les termes de la convention en annexe à la présente délibération pour un montant de 3 250 € HT pour les prestations d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et de 500 € HT pour les options d'assistance à la passation de prestations intellectuelles. L'option « Amiante/HAP/Plomb » n'est pas retenue car elle a été réalisée précédemment.

Le Conseil Municipal

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

- ⇒ **Approuve** le projet de réhabilitation de l'ancienne Ecole d'Injoux,
- ⇒ **Approuve** la convention à intervenir avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain dans les conditions définies dans la convention en annexe :
  - pour un montant de 3 250 € HT pour les prestations d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
  - pour un montant de 500 € HT pour les options d'assistance à la passation de prestations intellectuelles.
- ⇒ **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en place et la réalisation de la Convention

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Le secrétaire

Bernard FOU CART

Le Maire,



Denis MOSSAZ